

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

ARRONDISSEMENT DE LARGENTIÈRE

COMMUNE DE LABEGUDE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 06 JUILLET 2023

L'An deux mille vingt-trois, le jeudi 06 juillet à 18 heures et 30 minutes dans le lieu habituel de ses séances, le Conseil Municipal de la Commune, s'est réuni en session ordinaire, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur PONTHER Jean-Yves, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de la Convocation : 27 juin 2023

Présents : Mmes BERNARD-MARTINEZ, BRUNEL Isabelle, CONSTANT Michèle, DUCHAMP Cécile, GRASSET Geneviève, HUOT Michèle, SUCHON Emilie, TAULEIGNE-DESPLANCQUES Lise et Mrs BESSON Jonathan, DURAND Géraud, GOSSE Pascal, GROS Cyril, PONTHER Jean-Yves, VERNET David, VOLLE Jean-Luc

Secrétaire de Séance : Mme GRASSET Geneviève

N° 31/2023

OBJET : TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DES TROTTOIRS 60 ROUTE NATIONALE ET CREATION D'UN PASSAGE PIETON

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'au vu de l'installation d'une chocolaterie au 60 route Nationale, le propriétaire souhaite élargir le trottoir devant sa boutique. De plus, un passage piéton sera créé entre le n°60 et le n°61 route Nationale afin de faciliter l'accès aux différents commerces de la rue.

Il présente le devis de la société EUROVIA d'un montant de 11 945.70 € HT soit 14 334.84 € TTC.

Le Maire rappelle qu'un montant de 100 000 € a été alloué au budget 2023 pour l'accord-cadre à bon de commande 2023.01.

Le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer le devis et à solliciter le fond de concours de la CCBA selon le plan de financement suivant :

Dépenses en € HT		Recettes en €		
EUROVIA	11 945.70	CCBA	50%	5 972.85
		Commune	50%	5 972.85
TOTAL	11 945.70	TOTAL		11 945.70

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire :

- à signer le devis de la société EUROVIA pour un montant de 11 945.70 € HT
- à solliciter le fond de concours de la CCBA pour un montant de 5 972.85 €, soit 80% du montant HT.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Jean-Yves PONTHER

